

À afficher du 18 mai au 18 juin 2012  
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11  
du Code Général des Collectivités territoriales

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2012

### PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents : 44

Absent (s) : 2

Pouvoir(s) : 7

L'an 2012, le jeudi 10 mai, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 27 avril 2012

Sont présents : Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Fabienne VANSTEENKISTE, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Denise NDZAKOU, Mme Halima-Samia MENOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Serge HAZIZA, M. Patrick PETITJEAN, M. Alain MONTEAGLE, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Joslène REEKERS, M. Lionel VACCA, M. Stéphane BERNARD, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Alexie LORCA

Absents donnant pouvoir : 7

Mme Hélène ZEIDENBERG a donné pouvoir à Mme Agnès SALVADORI, Mme Anne-Marie HEUGAS a donné pouvoir à Mme Catherine PILON, Mme Jamila SAHOUM a donné pouvoir à M. Alain MONTEAGLE, M. Bruno SAUNIER a donné pouvoir à M. Alexandre TUAILLON, M. Daniel CHAIZE a donné pouvoir à Mme Nathalie SAYAC, Mme Sophie GUZZELLI a donné pouvoir à M. Stéphane GAILLARD, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA.

Absents : M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Anne-Claire LEPRETRE.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Mme REEKERS Joslène, M. REZNIK Claude, M. BELTRAN Stéphan ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19h00.

## APPROBATION DE PROCES VERBAL

### 1-1 : Séance du 24 mars 2012:

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

12 absentions : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheik MAMADOU

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2012 est approuvé.

### 1-2 : Séance du 29 mars 2012:

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

39 voix pour

12 absentions : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheik MAMADOU

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2012 est approuvé.

## DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

## DEL20120510\_1 : Motion: des moyens pour les COLLEGES ET LYCEES DE MONTREUIL

En cinq années, les suppressions de postes successives ont profondément dégradé les conditions d'enseignement et de vie scolaire, au sein des collèges et lycées de Montreuil. Les projections pour la rentrée de septembre 2012 sont catastrophiques et incompréhensibles.

**Catastrophiques** parce que ces réductions de moyens pénalisent d'autant plus durement les élèves les plus en difficulté et parce qu'elles renforcent l'inquiétude des parents et des élèves et donc augmentent les risques d'évitement scolaire de nos collèges publics, malgré les efforts pour les rendre attractifs (projets éducatifs, cham,...).

**Incompréhensibles** parce qu'elles ne tiennent absolument pas compte du dernier rapport (provisoire) de la cour des comptes, qui pointe qu'en 2010 l'Etat a dépensé **47 % de plus pour former un élève parisien** que pour un élève des académies de Créteil ou de Versailles.

« Ainsi, l'académie de Créteil, qui était en 2006 dans la moyenne nationale pour la dépense par élève dans le primaire, est aujourd'hui au 22ème rang sur 26. Au niveau de l'encadrement, Créteil a gagné 3.836 élèves dans le second degré, et perdu 426 postes de professeurs, tandis que l'académie de Paris, qui gagnait 1.000 élèves, a obtenu 20 emplois de plus. »

Ainsi, l'Education nationale ne lutte pas contre les inégalités sociales et territoriales. Au contraire, elle les aggrave, **en dépensant plus pour les élèves et les académies déjà favorisés** que pour ceux moins performants.

Comme le dénoncent les enseignants et les parents d'élèves, à la rentrée prochaine si rien n'est fait, ce sont 2000h d'enseignement par semaine en moins dans les établissements de Seine St Denis

- dont 206h d'enseignement par semaine en moins rien que pour les collèges de Montreuil
- dont 185h par semaine en moins pour le lycée Condorcet

En pratique, ces restrictions se traduisent par :

- la suppression d'enseignements culturels, artistiques et sportifs (classe théâtre, classe danse...)
- la suppression des demi-groupes, du soutien, de l'aide individualisée
- la suppression de l'enseignement de certaines langues étrangères
- la suppression de postes d'enseignants conduisant à toujours moins d'adultes présents dans les établissements

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

### DÉCIDE

Article unique : Apporte son soutien à la communauté éducative de Montreuil, et à la journée de mobilisation organisée par les parents et les syndicats d'enseignants le 23 mai prochain.

Le résultat de l'élection présidentielle du 6 mai 2012 traduit la forte aspiration au changement et ouvre des perspectives nouvelles, notamment pour une meilleure prise en compte des enjeux de l'Education dans notre pays.

Il formule donc le vœu que la victoire du Président Hollande puisse se traduire, dès la rentrée scolaire prochaine, par la remise en cause de ces réductions drastiques de moyens dans les collèges et lycées de la ville.

**DEL20120510\_2 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge française - Plate-forme d'intervention régionale de l'Océan Indien destinée à apporter un soutien à la population Comorienne sinistrée à la suite de pluies diluviennes**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à la Croix-Rouge française – Plate-forme d'intervention régionale de l'Océan Indien, pour les Comores.

Article 2 : La subvention exceptionnelle sera versée sur les crédits de l'exercice en cours :

Nature : 6748 ; fonction : 5241 ; opération F779 (Subventions exceptionnelles – Direction des Solidarités et de la Coopération)

**DEL20120510\_3 : Sollicitation d'une subvention de la CAF de la Seine-Saint-Denis pour la réalisation par la Ville d'une Maison de Quartier à vocation de centre social, située dans le périmètre du PRUS Bel Air - Grands Pêcheurs.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à solliciter le montant de subvention le plus élevé possible auprès de la CAF de Seine-Saint-Denis en vue de la création de ladite Maison de Quartier.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'acte à intervenir et tout acte ultérieur en découlant, dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20120510\_4 : Sollicitation d'une subvention de la Région Ile de France au titre de la convention Renouvellement urbain pour la réalisation par la Ville d'une Maison de Quartier située dans le périmètre du PRUS Bel Air - Grands Pêcheurs**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à solliciter le montant de subvention le plus élevé possible auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France en vue de la création de ladite Maison de Quartier, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'acte à intervenir et tout acte ultérieur en découlant, dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20120510\_5 : Convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Solidarités Français Migrants (SFM) au titre de son activité de centre social**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 90 000 € allouée à l'association SFM Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Montreuil et SFM Montreuil annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : code nature : 6574 (subvention) code fonction : 523 (aide aux associations)

**DEL20120510\_6 : Vente du carnet de voyage du projet d'échange interculturel au Sénégal au titre des actions de développement des ressources de la maison de quartier Espéranto**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la vente du carnet de voyage « du projet Sénégal » au titre des actions de développement des ressources dans le cadre du projet d'échange interculturel mis en place au sein de la maison de quartier Espéranto.

Article 2 : Fixe le prix de vente de cet ouvrage à 12 €.

Article 3 : Le produit de la vente sera imputé sur le budget de la Ville, au compte : nature : 7088 ; fonction : 3357.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à effectuer d'autres demandes de financement au titre de l'action « projet d'échange interculturel ».

**DEL20120510\_7 : Présentation du rapport annuel 2011 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article unique : Prend acte du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes Handicapées.

**DEL20120510\_8 : Approbation de la convention de partenariat entre la Mairie de Montreuil et l'association Handi-Access**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Handi-Access.

Article 2 : Autorise Madame la Maire signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire :  
nature : 6574 ; fonction : 512 ; opération : F7106.

**DEL20120510\_9 : Acceptation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) modificatif relatif à la restructuration et l'extension du pavillon 'Jacques Duclos' sis 22, avenue du Président Wilson à Montreuil pour la création d'une structure multi-accueil de 88 places.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte les modalités d'attribution des marchés de travaux, relatifs à la restructuration et l'extension du pavillon « Jacques Duclos » sis 22 avenue du Président Wilson à Montreuil pour la création d'une structure multi-accueil de 88 places

Objet du marché : restructuration et l'extension du pavillon « Jacques Duclos » sis 22 avenue du Président Wilson à Montreuil pour la création d'une structure multi-accueil de 88 places.

Choix de la procédure : Marchés de travaux passés sous la forme de marchés à procédure adaptée.

Nature du marché : Simple et alloti

Les lots concernés sont :

Lot 1	Démolition – Curage - gros œuvre – ravalement
Lot 2	Charpente – structure – bardage
Lot 9	Courants forts / courants faibles
Lot 10	C.V.C. – plomberie sanitaire – G.T.C.
Lot 11	V.R.D. – revêtements extérieurs – espaces verts
Lot 13	Couverture - étanchéité

Le montant total des travaux reste inchangé

Article 2 : Accepte le dossier de consultation des entreprises modificatif joint à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à conduire la procédure de MAPA travaux et ses modalités de publication et de mise en concurrence dans les supports légaux.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer les marchés publics correspondants avec les entreprises qui seront désignées comme présentant pour chacun des lots l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 5 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du marché initial ou les décisions de poursuivre.

Article 6 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section d'investissement

Article 7 : Les recettes seront perçues sur les budgets des exercices concernés, à l'imputation budgétaire : nature : 1321 ; fonction : 6441 ; opération : I050.

**DEL20120510\_10 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la société ' E2S Développement ' pour soutenir son projet de création d'un multi-accueil itinérant de 15 places dans le quartier du Morillon.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

32 voix pour

20 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 Autorise le versement d'une subvention de 6000 € à la SCOP E2S pour permettre le démarrage du projet de bus itinérant.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6574 ; fonction : 640 ; opération : F7335.

**DEL20120510\_11 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'association montreuilloise ' Zig Zag ' pour soutenir son projet de création d'une structure petite enfance dans le quartier de la Noue**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

42 voix pour

10 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI

DÉCIDE

Article 1 : Accepte la convention d'objectifs avec l'association Zig-Zag dans le cadre de son projet de création d'un multi accueil dans le quartier de la Noue.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou Monsieur Bassirou BARRY Adjoint délégué à la Petite Enfance, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire :  
nature : 20422 ; fonction : 6497 ; opération : 1730

**DEL20120510\_12 : Approbation des documents de la consultation (D.C.E.) relatifs au marché public relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du quartier La Noue.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

50 voix pour

2 abstention(s) : M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les documents de la consultation (D.C.E.) du marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du quartier La Noue.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer éventuellement l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le nouveau forfait de rémunération dans la mesure où le seuil de tolérance de + 5 % n'est pas dépassé à la fin des études.

**DEL20120510\_13 : Prise de participation au capital de la Société de Requalification des Quartiers Anciens**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'entrée de la Ville de Montreuil au capital social de la Société de Requalification des Quartiers Anciens.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la Ville de Paris une cession de 75 parts sociales de la société pour un montant de 7 500 euros.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer les différents actes à intervenir, et notamment les statuts modifiés dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Désigne M. Daniel Mosmant comme représentant de la Ville au conseil d'administration de la SOREQA.

Article 5 : La dépense en résultant, d'un montant de 7 500 euros, sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

### **DEL20120510\_14 : Approbation des tarifs des activités péri et extra scolaires, année scolaire 2012 / 2013.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article unique : Accepte les nouveaux tarifs des activités péri et extra scolaires suivant le document joint en annexe; tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

#### **Nouveaux tarifs des activités péri et extra scolaires, applicables à compter du 01/09/2012**

TRANCHES	Montant du QF	Restauration		Journée centres de loisirs sans repas		Journée centres de loisirs avec repas		Accueil du matin et du soir et études dirigées	
		Tarifs actuels	Nouveaux tarifs au 01/09/2012	Tarifs actuels	Nouveau x tarifs au 01/09/2012	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs au 01/09/2012	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs au 01/09/2012
1	jusqu'à 214€	0,51 €	0,52 €	0,65 €	0,66 €	1,16 €	1,18 €	0,50 €	0,51 €
2A	de 214 à 251.9	0,91 €	0,93 €	1,06 €	1,08 €	1,97 €	2,01 €	0,74 €	0,76 €
2B	de 252 à 289.9	1,32 €	1,35 €			2,38 €	2,43 €		
3A	de 290 à 327.9	1,71 €	1,75 €	1,39 €	1,42 €	3,10 €	3,17 €	0,96 €	0,98 €
3B	de 328 à 365.9	1,97 €	2,01 €			3,36 €	3,43 €		
4A	de 366 à 403.9	2,22 €	2,27 €	1,68 €	1,72 €	3,90 €	3,99 €	1,18 €	1,21 €
4B	de 404 à 441.9	2,48 €	2,54 €			4,16 €	4,26 €		
5A	de 442 à 479.9	2,74 €	2,80 €	2,02 €	2,06 €	4,76 €	4,86 €	1,41 €	1,44 €
5B	de 480 à 517.9	3,01 €	3,08 €			5,03 €	5,14 €		
6A	de 518 à 578.9	3,26 €	3,33 €	2,45 €	2,50 €	5,71 €	5,83 €	1,69 €	1,73 €
6B	de 579 à 639.9	3,60 €	3,68 €			6,05 €	6,18 €		
7A	de 640 à 700.9	3,93 €	4,02 €	2,95 €	3,02 €	6,88 €	7,04 €	2,05 €	2,10 €
7B	de 701 à 761.9					6,88 €	7,04 €		
8A	de 762 à 822.9	4,20 €	4,29 €	3,48 €	3,56 €	7,68 €	7,85 €	2,42 €	2,47 €
8B	de 823 à 883.9					7,68 €	7,85 €		
9A	de 884 à 944.9	4,53 €	4,63 €	3,98 €	4,07 €	8,51 €	8,70 €	2,78 €	2,84 €
9B	à partir de 945€					8,51 €	8,70 €		

TRANCHES	Montant du QF	Tarifs séjour classes de neige		Tarifs journaliers centres de vacances	
		Tarifs actuels	Nouveaux tarifs au 01/09/2012	Tarifs actuels	Nouveau x tarifs au 01/09/2012
1	jusqu'à 214€	75,99 €	77,68 €	5,90 €	6,03 €
2A	de 214 à 251.9	105,46 €	107,80 €	8,18 €	8,36 €
2B	de 252 à 289.9	122,68 €	125,40 €	9,52 €	9,73 €
3A	de 290 à 327.9	139,91 €	143,02 €	10,86 €	11,10 €
3B	de 328 à 365.9	157,14 €	160,63 €	12,21 €	12,48 €
4A	de 366 à 403.9	174,52 €	178,39 €	13,54 €	13,84 €
4B	de 404 à 441.9	191,75 €	196,01 €	14,89 €	15,22 €
5A	de 442 à 479.9	208,98 €	213,62 €	16,22 €	16,58 €
5B	de 480 à 517.9	226,37 €	231,40 €	17,57 €	17,96 €
6A	de 518 à 578.9	248,75 €	254,27 €	19,31 €	19,74 €
6B	de 579 à 639.9	276,44 €	282,58 €	21,46 €	21,94 €
7A	de 640 à 700.9	304,13 €	310,88 €	23,60 €	24,12 €
7B	de 701 à 761.9	331,66 €	339,02 €	25,75 €	26,32 €
8A	de 762 à 822.9	359,35 €	367,33 €	27,90 €	28,52 €
8B	de 823 à 883.9	387,04 €	395,63 €	30,04 €	30,71 €
9A	de 884 à 944.9	414,58 €	423,78 €	32,19 €	32,90 €
9B	à partir de 945€	435,67 €	445,34 €	33,79 €	34,54 €

Grilles tarifaires APE

**DEL20120510\_15 : Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Montreuil, le SICM de Méraguémou, le SIAD et l'ADCYF pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'appui à la création d'entreprises dans le cercle de Yélimané (Mali)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil, le Syndicat Inter Collectivités Méraguémou (SICM), l'Association pour le développement du Cercle de Yélimané en France (ADCYF), et le Service International d'Appui au Développement (SIAD) dont le siège est à Montreuil, pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'appui à la création d'entreprises dans le cercle de Yélimané (Mali).

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20120510\_16 : Approbation de la convention entre la Ville de Montreuil et le SIAD (Service International d'Appui au Développement) pour la mise en oeuvre d'un dispositif d'appui à la création d'entreprise dans le cercle de Yélimané**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et le Service International d'Appui au Développement SIAD pour la période 2012-2013

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 25 000 € au SIAD pour contribuer à la mise en place d'un dispositif d'appui à la création d'entreprises à Yélimané.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature 6574, fonction 048 (F6847).

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

### **DEL20120510\_17 : Conclusion d'un avenant 2012 à la convention financière entre la ville de Montreuil et le Syndicat Inter Collectivités Méraguémou de Yélimané**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant 2012 à la convention financière entre la ville de Montreuil et Syndicat Inter Collectivités Méraguémou joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 100 000 euros au Syndicat Inter Collectivités Méraguémou pour contribuer à la mise en œuvre des actions de coopération retenues pour l'année 2012.

Article 3 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature 6574 fonction 048 (F6847)

Article 4 : Approuve le versement d'une subvention complémentaire d'un montant maximal de 27 000 euros au SICM Méraguémou, sous réserve de la perception par la ville de Montreuil des fonds attendus en 2012 du Ministère des Affaires étrangères et européennes et de leur inscription en dépenses dans le cadre d'une décision modificative.

Article 5 : Autorise Madame la Maire à signer la convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

### **DEL20120510\_18 : Autorisation donnée à Madame la Maire de contracter un marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de restructuration du grand hall du Parc Montreau située 4 rue Babeuf à Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à contracter un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du

grand hall du Parc Montreau situé 4 rue Babeuf à Montreuil.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer le marché à intervenir au terme de la procédure.

Article 3 : Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 210 000.00 euros (valeur avril 2012).

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer éventuellement l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le nouveau forfait de rémunération dans la mesure où le seuil de tolérance de +5% n'est pas dépassé à la fin de l'étude.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section d'investissement.

**DEL20120510\_19 : Approbation de la convention et du contrat de prêt d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales pour la réhabilitation avec développement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Voltaire.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement N° 11.1059 entre la Ville de Montreuil et la CAF de Seine Saint Denis.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20120510\_20 : Approbation de la convention et du contrat de prêt d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis pour la création par transfert et transformation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) maternel et primaire Résistance.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention et le contrat de prêt d'aide financière à l'investissement N°11.1060 entre la Ville de Montreuil et la CAF de Seine Saint Denis.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20120510\_21 : Attribution d' une subvention à l'association Concordia pour la réalisation de deux projets de chantiers internationaux à Sampzon et à Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 9 480 € allouée à l'association Concordia.

Article 2 : Approuve la convention d'objectifs entre la Ville de Montreuil et l'association Concordia annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire :

Nature : 6574 ; fonction : 4220 ; opération : F4422.

**DEL20120510\_22 : Attribution d'une subvention à Tous aux échecs dans le cadre du 2ème appel à initiatives pour une ville durable**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article unique : Approuve le versement d'une subvention de 3 065 € à l'Association TOUS AUX ECHECS dans le cadre du 2ème appel à initiatives pour une ville durable.

**DEL20120510\_23 : Attribution d'une subvention aux associations : Les Amis de Berthelot et Kesaj Tchave**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A la majorité par

30 voix pour

22 abstentions : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, M. Cheikh MAMADOU, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA, Mme Danièle CREACHCADEC, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention de 1 500 euros à l'association « Les amis du Théâtre Berthelot »

A la majorité par

34 voix pour

12 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

6 abstentions : M. Frédéric MOLOSSI, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA, Mme Danièle CREACHCADEC, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER

Article 2 : Autorise le versement d'une subvention de 4 000 euros à l'association Kesaj Tchave.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6574 ; fonction : 3301 ; opération : 60613.

### **DEL20120510\_24 : Demande de subvention au conseil régional dans le cadre de l'appel à projets relatif aux actions de médiation**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 Accepte la demande de subvention auprès du CRIF du service de médiation sociale au titre de l'action de développement du service de médiation sociale.

Article 2 : Autorise madame la Maire à signer le dossier de demande de subvention du projet intitulé : « développement du service de médiation sociale de la ville de Montreuil » pour un montant global demandé au CRIF de 25 000€.

### **DEL20120510\_25 : Approbation de la convention de souscription pour la restauration du mobilier de l'église Saint-Pierre Saint-Paul entre la Ville de Montreuil, l'association Sauvegardons Saint-Pierre Saint-Paul et la Fondation du Patrimoine**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de souscription pour la restauration du mobilier de l'église Saint Pierre Saint Paul entre la Ville de Montreuil , l'association « Sauvegardons Saint-Pierre Saint Paul » et la Fondation du Patrimoine annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20120510\_26 : Approbation de la convention à conclure avec l'association des 'Hautes Haies' ayant pour objet de soutenir le programme 'Établir un laboratoire du dehors'**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

29 voix pour

19 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, M. Stéphane BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, M. Cheikh MAMADOU, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

4 abstention(s) : M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Danièle CREACHCADEC, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € TTC allouée à l'association « Les Hautes haies ».

Article 2 : Approuve la convention d'objectifs entre la Ville de Montreuil et l'association « Les Hautes haies » annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6574 « Subventions » ; fonction : 025 « Aides aux associations ».

**DEL20120510\_27 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPH Montreuillois pour un prêt global de 3 887 247 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné au financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements (20 PLUS, 5 PLAI, 5 PLS) situés 40 / 48 rue des Meuniers à Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) pour le remboursement des prêts d'un montant global de 3 887 247 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer l'acquisition en VEFA de 30 logements (20 PLUS, 5 PLAI, 5 PLS) situés 40/48 rue Meunier à Montreuil.

Article 2 : Accepte les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

Ø Prêt PLS Foncier de 392 080 €

- **Montant du prêt PLS foncier** : 392 080 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement** : 50 ANS

- Périodicité des échéances : ANNUELLE
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 107 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Ø Prêt PLS Construction de 74 922 €

- Montant du prêt PLS construction : 74 922 euros
- Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 40 ANS
- Périodicité des échéances : ANNUELLE
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 107 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Ø Prêt PLUS Foncier de 1 272 765 €

- Montant du prêt PLUS foncier : 1 272 765 euros
- Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 50 ANS
- Périodicité des échéances : ANNUELLE
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Ø Prêt PLUS Construction de 1 488 427 €

- Montant du prêt PLUS construction : 1 488 427 euros
- Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 40 ANS
- Périodicité des échéances : ANNUELLE
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité : 0% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Ø Prêt PLAI Foncier de 303 789 €

- Montant du prêt PLAI foncier : 303 789 euros
- Durée de la période de préfinancement : 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement : 50 ANS
- Périodicité des échéances : ANNUELLE
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb

- **Taux annuel de progressivité** : 0% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Ø Prêt PLAI Construction de 355 264 €

- **Montant du prêt PLAI construction** : 355 264 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : 24 mois maximum
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ANS
- **Périodicité des échéances** : ANNUELLE
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – **20 pdb**
- **Taux annuel de progressivité** : 0% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
  - **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale des prêts, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans et 50 ans pour la partie foncière. La garantie de la commune porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : L'Office Public de l'Habitat Montreuillois s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 6 logements sur la durée des prêts concernés.

Article 6 : Autorise Madame la Maire à intervenir aux contrats de prêts, qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

Article 7 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la ville et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

Article 8 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer une convention de réservations de logements à intervenir ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attributions, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20120510\_28 : Quartier de la Mairie - Z.A.C. Coeur de ville - Approbation de la convention d'autorisation de travaux dans le parking souterrain 'Coeur de ville' dans le cadre des travaux de premier investissement de délégation de service public 'stationnement'.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la Ville de Montreuil, la société « Sequano Aménagement » et la société « EFFIA Stationnement » annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20120510\_29 : Cession du lot n°87 sis 12 rue Marcel Sembat cadastré section AR n°81 au profit de Mme Aggar et approbation de la promesse de vente**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière, la promesse de vente et la vente en découlant au profit de Madame AGGAR du lot n°87 (une chambre) dépendant de l'ensemble immobilier sis 12 rue Marcel Sembat, cadastré section AR n° 81 moyennant le prix de 18 000 €.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte à intervenir et la promesse de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20120510\_30 : Autorisation du dépôt d'un permis de démolir portant sur l'immeuble sis 33 rue Alexis Lepère, cadastré AF n°87**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la démolition de la propriété communale sise 33 rue Alexis Lepère cadastrée AF n°87.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à déposer un permis de démolir portant sur ladite parcelle.

**DEL20120510\_31 : Appropriation de plein droit d'un bien sans maître situé à MONTREUIL (Seine Saint Denis) au 29-31 avenue du Président Salvador Allende, parcelle cadastrée R 147**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Constate que la parcelle R 147 d'une surface totale de 396 m<sup>2</sup> située au 29-31 avenue du président Salvador Allende et au 39 rue Saint Victor est sans maître.

Article 2 : Incorpore dans le patrimoine privé de la Ville ladite parcelle considérée comme un bien sans maître.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet à signer l'ensemble des actes à intervenir et toutes les autorisations administratives en découlant dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20120510\_32 : Autorisation au profit de la SA HLM OSICA de déposer le permis de démolir et le permis de construire concernant la propriété communale sise 36 rue Girard cadastrée section AR n°132**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article unique : Autorise la SA HLM OSICA à déposer les permis de démolir et de construire sur la parcelle sise 36, rue Girard, cadastrée section AR n° 132 ;

**DEL20120510\_33 : PRUS Bel Air-Grands Pêcheurs: Approbation d'un protocole d'accord entre la Ville de Montreuil et le groupe Spirit pour la rétrocession du lot de volume 4 au sein de l'ensemble immobilier sis 41 - 47 rue Lenain de Tillemont**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

51 voix pour

1 abstention : M. Jean-Jacques SEREY

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord entre la Ville de Montreuil et le groupe Spirit ayant pour objet la cession à la Ville de Montreuil à l'Euro symbolique du lot 4 tel que décrit dans l'état descriptif de division en volume en cours d'élaboration.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou l' Adjoint délégué, à signer ledit protocole, l'acte à intervenir et tous les actes subséquents dès que la présente délibération sera exécutoire.

### **DEL20120510\_34 : Classement dans le domaine public routier de plusieurs parcelles**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1: Intègre les 33 parcelles suivantes dans le Domaine Public pour permettre une meilleure lisibilité du cadastre, simplifier les démarches des riverains de ces voies :

Article 2: Transmet au service du Cadastre Départemental cette délibération pour une mise à jour du cadastre.

### **DEL20120510\_35 : Acceptation du résultat d'appel d'offres et autorisation donnée à Madame la Maire de signer le marché relatif aux travaux de désamiantage dans les bâtiments communaux au cours des années 2012 à 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le résultat d'appel d'offres du marché relatif aux travaux de désamiantage dans les bâtiments communaux au cours des années 2012 à 2015

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer le marché à intervenir avec la société IDF Environnement dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Le montant annuel du marché pourra varier entre :

montant minimum :	150 000.00 euros HT
montant maximum :	750 000.00 euros HT

Article 4 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section de fonctionnement.

### **DEL20120510\_36 : Approbation de l'avenant n°1 au marché n° 11089 avec la société EUROVIA relatif aux travaux d'enrobés et de revêtements spéciaux.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte l'avenant n°1 au marché n°11089 relatif aux travaux d'enrobés et de revêtements spéciaux.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL20120510\_37 : Avenant n°1 au marché passé avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre représenté par le cabinet MEANDRE SARL D'ARCHITECTURE pour les travaux de construction du groupe scolaire ' Résistance ' avec centre de loisirs et aménagement d'un jardin public situé 50 avenue de la Résistance à Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1 avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre représentée par le cabinet MEANDRE SARL D'ARCHITECTURE, pour les travaux de construction du groupe scolaire « Résistance » avec centre de loisirs et aménagement d'un jardin public situé 50 avenue de la Résistance à Montreuil.

Article 2 : Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 52 478,53 €HT, soit 62 764,32 €TTC.

Article 3 : Le montant du marché passe ainsi de 1 719 223,98 € H.T. à 1 771 702,51 € H.T.

Article 4 : La dépense supplémentaire de 52 478,53 €HT, soit 62 764,32 €TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement.

**DEL20120510\_38 : Approbation du protocole transactionnel entre la Ville et la SOGEMA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole transactionnel entre la ville de Montreuil et la SOGEMA, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ledit protocole transactionnel.

**DEL20120510\_39 : Création d'emplois saisonniers dans les différents services de la ville pour l'été 2012 (hors secteur animation)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants pour les différents services de la ville seront créés et rémunérés comme suit :

- 54 « mois/agents » dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (IM 302 maximum)
- 24 « mois/agents » dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (IM 302 maximum)
- 2 postes « mois/agents » dans le cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives (IM 486 maximum)

Article 2 : Les dépenses résultant de ces décisions seront imputées au budget de l'exercice en cours :

Nature : 64131 rémunération du personnel non titulaire 6331 - 6332 - 6336 - 6451 - 6458 charges sociales

Fonction : 0203 (administration générale de la collectivité - personnel)

**DEL20120510\_40 : Création d'emplois saisonniers pour les centres de vacances pour l'été 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

52 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants pour les séjours de centres de vacances seront créés et rémunérés comme suit :

**Centre de vacances de Saint Bris-Le-Vineux (juillet et août 2012)**

Juillet 2012

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en Euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familiale) par poste
Directeur	1	49.80	17	12
Adjoint de direction pédagogique	1	40.42	17	10
Adjoint de direction économiste	1	40.42	17	9
Adjoint de direction infirmerie	1	40.42	17	7

Animateur technique (surveillant de baignade, poney)	3	40.42	17	7
Animateur	12	37.21	17	7
Cuisinier	1	84.18	17	6.5
Aide de cuisine	1	73.85	17	6.5
Lingère	1	73.85	17	6.5
Personnel de service	7	73.85	17	6.5

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

#### Août 2012

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière En Euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familiale) par poste
Directeur	1	49.80	17	11
Adjoint de direction économiste	1	40.42	17	9
Adjoint de direction pédagogique	1	40.42	17	9
Adjoint de direction Infirmier	1	40.42	17	7
Animateur technique (surveillant de baignade, poney)	3	40.42	17	7
Animateur	8	37.21	17	7
Animateur stagiaire BIJ	1	37.21	17	7
Cuisinier	1	84.18	17	6.5
Aide de cuisine	1	73.85	17	6.5
Lingère	1	73.85	17	6.5
Personnel de service	5	73.85	17	6.5

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC

A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en euros	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familiale) par poste
Directeur	1	49.80	19	11
Adjoint de direction pédagogique	1	40.42	19	9
Adjoint de direction Infirmier	1	40.42	19	7
Animateur technique (surveillant de baignade, poney)	1	40.42	19	7
Animateur	5	37.21	19	7
Animateur stagiaire BIJ	1	37.21	19	7
Cuisinier	1	84.18	19	6.5
Aide de cuisine	1	73.85	19	6.5
Lingère	1	73.85	19	6.5
Personnel de service	4	73.85	19	6.5

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

#### **Centre de vacances d'Allevard (juillet et août 2012)**

Le centre d'Allevard organise cet été 2012 un centre de vacances pour les jeunes montreuillois durant les mois de juillet et août 2012.

Par conséquent, il convient également de procéder au recrutement des personnels techniques et pédagogiques.

**- Pour le personnel technique**, les emplois saisonniers suivants seront rémunérés comme suit pour cet été 2012 :

1 poste plongeur : du 09/07/2012 au 31/08/2012 rémunérés en référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (indice majoré : 302)

1 poste aide de cuisine/plonge batterie : du 09/07/2012 au 02/09/2012 rémunérés en référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (indice majoré : 302)

1 poste lingère : du 13/07/2012 au 03/08/2012 rémunérés en référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (indice majoré : 302)

5 postes personnel de service : du 09/07/2012 au 02/09/2012 rémunérés en référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (indice majoré : 302).

A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

**- Pour le personnel pédagogique**, les emplois saisonniers suivants seront rémunérés comme suit pour cet été 2012 :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans) par poste
Responsable des activités	2	56,77	84	0
Adjoint de direction Infirmierie	3	56,77	19	5
Adjoint de direction pédagogique	3	40,42	19	8
Animateur	14	37,21	19	5
Animateur stagiaire BIJ	1	37,21	19	5
Animateur technique (BE)	1	40,42	38	19

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

**Animateurs pour « Enfant à Besoin Educatif Particulier » (juillet et août 2012)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans) par poste
Animateur	2	37,21	14	4

Article 2 : Les dépenses résultant de ces décisions seront imputées au budget de l'exercice en cours :

Nature : 64131 rémunération du personnel non titulaire

6331 - 6332 - 6336 - 6451 - 6458 charges sociales

Fonctions : 4230 (Saint Bris-Le-Vineux et Ecrille)

4231 (Le Collet d'Alleverd)

**DEL20120510\_41 : Précisions d'emplois pour le poste de directeur des espaces publics et déplacements, pour le poste de directeur des affaires culturelles, pour le poste de webmestre au sein du service Multimédia de la direction de la Communication et pour le poste de chef de projet PRUS Bel Air Grands Pêcheurs au sein de la direction de l'urbanisme et de l'habitat.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

22 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Précise que pour les quatre postes précités dans les considérants, ces emplois seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents non titulaires recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions l'article 3-3 / 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que pour les postes de directeur des espaces publics et déplacements et de chef de projet PRUS Bel Air Grands Pêcheurs, la rémunération afférente à ces emplois sera fixée en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Article 3 : Précise que pour les postes de directeur des affaires culturelles et de webmestre au sein du service Multimédia de la direction de la Communication, la rémunération afférente à ces emplois sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 4 : Précise que, pour les quatre postes concernés par cette délibération, la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

**DEL20120510\_42 : Attribution de mandats spéciaux à des élus du Conseil municipal**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

22 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Attribue aux élus suivants les mandats spéciaux pour les missions suivantes :

M. Claude REZNIK :

- participation aux assises franco-palestiniennes du 22 au 30 janvier 2012 (Israël / Territoires Palestiniens) : 586,20 €
- présentation de la politique municipale en direction des Roms dans le cadre d'une formation du CEDIS du 2 au 6 février 2012 à Toulouse : 100,90 €

Mme Claire COMPAIN :

- participation aux assises franco-palestiniennes du 22 au 30 janvier 2012 (Israël / Territoires Palestiniens) : 224,69 €

Mme Halima MENHOUDJ :

- participation aux journées de formation du CEDIS du 1<sup>er</sup> au 3 février 2012 à Toulouse : 34,90 €

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6532 ; fonction : 02010 ; opération : F92051.

## DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont la Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période allant du 26 janvier au 18 avril 2012 :

DEC2012_035	Ester en justice, se pourvoir devant le tribunal administratif et désigner le cabinet SEBAN dans l'affaire GARAVINI 189 rue Etienne Marcel.	01/02/12
DEC2012_036	Ester en justice, se pourvoir devant le Conseil d'Etat et désigner le cabinet PEIGNOT GARREAU dans l'affaire GARAVINI 189 rue Etienne Marcel.	20/02/12
DEC2012_037	Désignation du cabinet SEBAN pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de Monsieur Paul KOUAMELAN et tout occupant de son chef occupant un logement sis 134 rue St Denis.	08/03/12
DEC2012_038	Désignation du cabinet SEBAN pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de Monsieur Charles CHABROL et tout occupant de son chef occupant un logement sis 30/32 rue de L'Eglise.	08/03/12
DEC2012_039	Désignation du cabinet SEBAN pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de Madame Sultana BENITA et tout occupant de son chef occupant un logement sis 54 rue cuvier	08/03/12
DEC2012_040	Modification de la régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du séjour organisé à St BRIS LE VINEUX du 16/04/12 au 27/04/12	07/03/12
DEC2012_041	Réalisation auprès de la CAISSE D'EPARGNE Ile de France d'un prêt destiné à financer le programme d'investissement 2012 de la ville pour un montant total de 2 000 000 €	13/03/12

DEC2012_042	Ester en justice, se pourvoir devant le tribunal administratif et désigner le cabinet SEBAN dans l'affaire SARL PARTENER'S REALISATION 35 rue de la République	01/03/12
DEC2012_043	Réalisation auprès de la CAISSE D'EPARGNE Ile de France d'un prêt FLEXILIS destiné à financer le programme d'investissement 2012 de la ville pour un montant total de 2 000 000 €	14/03/12
DEC2012_044	Acceptation de l'avenant n° 2 avec la société IDA CONCEPT du marché à procédure adaptée à passer relatif à la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du pré-programme et des programmes de la maison de quartier "Bel Air - grands Pêcheurs" sur deux implantations : l'une à construire et l'autre à restructurer pour un montant de 3 750 €HT portant le marché de 34 500€HT à 39 950 € HT .	09/03/12
DEC2012_045	Attribution à l'association AFASER ESAT Pierre BOUDET du marché à passer selon la procédure adaptée lot 1 relatif à l'entretien du cimetière communal pour un montant de 73 500 €TTC.	20/03/12
DEC2012_046	Attribution à la société Vert Limousin du marché à passer selon la procédure adaptée lot 2 relatif à l'entretien du cimetière communal pour un montant de 13754 €TTC	20/03/12
DEC2012_047	Réforme et aliénation de mobiliers communaux portant sur 2 véhicules à la société SARL GARCIA à titre gratuit pour destruction.	07/03/12
DEC2012_048	Désignation du cabinet Seban pour le lancement d'une procédure d'expulsion à l'encontre de personnes occupant sans droit ni titre un pavillon sis 25 rue de la Nouvelle France	14/03/12
DEC2012_049	Ester en justice, se pourvoir devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny et désigner le cabinet SEBAN dans l'affaire GARAVINI 189 rue Etienne Marcel.	26/01/12
DEC2012_050	Signature de l'avenant 2012.01 de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise JCMC.	26/03/12
DEC2012_051	Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise UMAPS.	25/03/12
DEC2012_052	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle par l'entreprise "Coup de poker" au profit de la Ville pour une représentation au prix de 2 874,34€TTC.	19/03/12

DEC2012_053	Attribution à la société SIMALIS du marché à passer selon la procédure adaptée relatif à la fourniture d'une solution informatique pour une plateforme d'échange d'information géographique et d'une prestation d'hébergement associée pour un montant de 41 800 €HT soit 49 992,80 €TTC	27/03/12
DEC2012_054	Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des redevances provenant de l'utilisation des sanitaires publics	13/03/12
DEC2012_055	Attribution à La société SAML du marché à passer selon la procédure adaptée relatif au lot 2 : location de véhicules utilitaires légers de voirie, pour un montant estimé entre 10 000 € HT et 95 000 € HT.	29/03/12
DEC2012_056	Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du SMJ relatif au fonctionnement CAP sur le monde 2012 du 07/05/12 au 26/12/12	27/03/12
DEC2012_057	Attribution à la société COLLIN du marché à passer selon la procédure adaptée relatif à l'achat d'un nasofibroscopie pour les centres municipaux de santé de la ville de Montreuil , pour un montant de 5607,75€HT soit 6706,87€TTC.	01/03/12
DEC2012_058	Attribution à La société ELECTROCLASS du marché à passer selon la procédure adaptée relatif à l'achat et l'installation de deux systèmes automatisés de classement de dossier médicaux pour les centre municipaux de santés, pour un montant de 37 625 € HT soit 44 999,50 € TTC.	01/03/12
DEC2012_059	Attribution à la société BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE du marché relatif à l'achat de livres de prix pour enfants et adultes, pour un montant estimé entre 35 000 € et 47 600 € HT soit entre 37 450 € et 50 932 € TTC.	12/04/12
DEC2012_060	Attribution à la société SSV ENVIRONNEMENT du marché à passer selon la procédure adaptée relatif à la location de véhicules de nettoyage (lot n° 1), pour un montant minimum de 35000€HT et un montant maximum de 95000€HT.	12/04/12
DEC2012_061	Ester en justice et de se pourvoir devant le tribunal administratif et désigner le cabinet SEBAN dans l'affaire BRISSON - 172 rue Etienne Marcel.	30/03/12
DEC2012_062	Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du séjour organisé à ECRILLE du 04/08/2012 au 22/08/2012.	02/04/12

DEC2012_063	Modification de la régie de recettes pour encaisser les produits des entrées de la nouvelles activités "Accro-branches" dénommée le Parcabout en régie de recettes et d'avances, pour l'encaissement des produits provenant des sommes des usagers ainsi que le règlement des frais de commission de carte bleue	03/04/12
DEC2012_064	Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du séjour organisé à MOUROUX du 04/08/2012 au 31/08/2012.	02/04/12
DEC2012_065	Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du séjour organisé à MOUROUX du 09/07/2012 au 03/08/2012.	02/04/12
DEC2012_066	Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du séjour organisé à SAINT-BRIS du 10/08/2012 au 26/08/2012.	02/04/12
DEC2012_067	Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du séjour organisé à SAINT-BRIS du 13/07/2012 au 29/07/2012.	02/04/12
DEC2012_068	Convention entre ADAG Loisirs 93 et la ville de Montreuil, relative à l'accueil de 36 enfants pour la période du 16 au 20 avril 2012, de 30 enfants pour la période du 23 au 27 avril 2012 et de 30 enfants pour les mercredis 2-9-16-23-30 mai 2012	05/04/12
DEC2012_069	Ester en justice et se pourvoir devant le tribunal de grande instance et désigner le cabinet SEBAN dans l'affaire BRISSON - 172 rue Etienne Marcel.	08/03/12
DEC2012_070	Réalisation d'un prêt de 5 000 000€ auprès de GROUPAMA, destiné à financer le programme d'investissement 2012 de la Ville.	18/04/12

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la séance levée à 22h45

Fait à Montreuil, le 16 mai 2012  
 Pour la Maire, par délégation  
 Le Directeur Général Adjoint,



*[Signature]*  
 Olivier BERTHELOT-EIFFEL